

COMPTE RENDU DE REUNION

Conseil de l'École Doctorale Normande de Chimie

6 avril 2017 – Université de Rouen Normandie –
Site du Madrillet – Salle des conseils – 9h30

Le diaporama projeté pendant la réunion est joint à ce compte rendu.

Présentation du nouveau périmètre, nouveau conseil et nouvelles réglementations

- Le périmètre est modifié par rapport à l'ancien contrat (cf ppt joint).
3 unités de recherche à Rouen, 5 à Caen et 1 au Havre.

Le rattachement d'une partie de l'équipe EcoTEA du laboratoire ABTE à l'EDNC (correspondant aux membres rattachés à l'EDNC lors des précédents contrats) a été acté. La liste des membres a été validé par le C.E.D et par le conseil de l'ED NBISE.

L'ED compte 147 doctorants au 1^{er} janvier 2017. Le potentiel d'encadrement est de 176 chercheurs, enseignants chercheurs, ingénieur de recherche HDR (dont 123 HDR).

- La composition du conseil doit être modifié :
Michel Grisel représentera désormais la Fédération de Chimie et ne pourra plus représenter l'URCOM.
Géraldine SAVARY sera donc la représentante de cette Unité de recherche

Emilie DESPOIS, secrétaire de l'ED n'étant pas titulaire de la fonction publique ne peut pas être membre du conseil. Le laboratoire PBS devra proposer une ITA.

Xavier FRANK (représentant le CNRS), Emilie DESPOIS, les directeurs/directrices des directions recherche, et les VP des établissements sont membres invités permanents de ce conseil.

- Laurent YON demande à recevoir avant le conseil. les informations et documents complémentaires mentionnés dans l'ordre du jour. Pierre Yves RENARD précise que certaines informations ont été reçues tardivement et ont empêchés la diffusion des documents.
De plus, le règlement intérieur nécessitant des discussions avec les membres du conseil pour être finalisé ne pouvait pas être transmis avant le conseil.
La direction prend bonne note de cette remarque et ne manquera pas de communiquer d'avantage pour les prochains conseils.

Règlement intérieur de l'ED

Présentation du règlement.et points de discussions :

- Le Bureau sera constitué de l'équipe de direction, d'un représentant par établissement, d'un représentant du CNRS et du secrétariat de l'ED.
- Les D1 seront reçus par un membre de l'équipe de direction pour la mise en place et la signature de la convention de formation.
- Quorum : 50% des présents ou représentés. En cas de vote, majorité des 2/3. Il faudra prévoir des fiches de délégations.

- La présence des membres du bureau lors des auditions des candidats par les porteurs de projets n'est pas nécessaire: Le représentant de l'ED validera une liste des candidats classés et argumentés par les porteurs de projets
- Le taux d'encadrement maximum autorisé est fixé à 500%. Néanmoins l'ED incite vivement à ne pas dépasser les 300%
- Le doctorant est libre de choisir son enseignant référant pour son comité de suivi individuel (CSI) de thèse. Il peut être extérieur à l'ED mais ne peut pas être co-auteur d'une publication avec le doctorant.
- Le livret du doctorant devra comporter le rapport du CSI et le portfolio des compétences.
- Pour l'inscription en 3^{ème} année l'avis du CSI est désormais obligatoire. Il devra comporter le rapport de la soutenance à mi-parcours ainsi que le rapport du CSI.
- 100h de formation doivent être suivies par les doctorants durant leur thèse. Les représentants des doctorants doivent le nombre d'heure qui seront validé pour les congrès, publication, poster, conférence , organisation de la journée de l'ED....
Les formations suivies à l'ESPE sont comptabilisées mais pas les heures de cours dispensées.
- Pour les soutenances, l'ED conseille vivement une publication ou un dépôt de brevet. La rédaction du manuscrit peut être effectué en anglais mais un résumé de 10 pages en français est obligatoire.
Les rapporteurs doivent être extérieur à l'ED et à la COMUE.
- J Mazoyer (Cargill), représentant du monde socio-économique au sein du conseil de l'Ed) propose d'accueillir des doctorants dans l'entreprise afin de présenter les activités de l'entreprise (date à prévoir).

Informations CED

- Le séminaire « Créer et innover » aura lieu du 7 au 9 juin 2017 à l'espace « Now Coworking » de Rouen en partenariat avec Normandie Valo et les DRV des établissements.
 - Les crédits de l'ED ne sont pas encore disponibles. La dotation définitive sera transmise prochainement. Seul le directeur a la délégation de signature. Toutes les demandes doivent être transmises au secrétariat de l'ED.
 - Allocation : un seul dossier étudié par l'EDNC a fait l'objet d'une modification. Un co-directeur doit être ajouté car des problèmes d'encadrement ont été constatés lors d'une thèse précédente.
Répartition des allocations doctorales :
EDNC => 4 Rouen, 3 Caen
Comparaison des 2 modes de calcul des établissements pour comprendre la clé de répartition utilisée par la Comue.
- Les doctorants bénéficiant d'une allocation doctorale attribuée par la Région s'engagent à consacrer 3 jours par an à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Cette clause s'appliquera désormais à tous les doctorants contractuels à travers la participation à des journées portes ouvertes, fêtes de la science, présentation des travaux de thèse devant des publics etc.
- Mission complémentaire enseignement :
La formation à l'ESPE reste obligatoire.
D1 : Pas de mission possible. Vacation autorisée
D2 : Mission de 32h à 64h, vacation autorisée. Panachage possible entre les différents types de mission complémentaires
D3 : ancien régime. Mission de 64h. Pas de vacation possible
Le coût d'1h de mission est égal au coût d'1h de vacation.

Pour les vacances : les doctorants doivent constituer un dossier vacataire accompagné d'une autorisation de cumul de l'employeur avant le début des enseignements.
La formation à l'ESPE est conseillée.

Une procédure sera transmise fin avril aux composantes, doctorants, directeurs de thèse....

Inscriptions

4 nouvelles inscriptions depuis le dernier conseil.
Cf diaporama

Allocation Fondation pour la Recherche Médicale (FRM)

Chaque ED dans les domaines concernés peut déposer une demande.
20 allocations sont accordées.
La demande du CERMN est validée par le Conseil. Le dossier de Frédéric FABIS sera présentée par l'EDNC.

Point sur les allocations

La COMUE attribue 7 allocations à l'EDNC (4 provenant de l'URN et 3 de l'UCN).
L'INSA en attribue 1 ou 2. Le nombre d'allocation attribué par l'ULHN sera communiqué prochainement.

Appel spécifique : L'UCN attribuera 2 allocations pour favoriser l'ouverture à l'international (cotutelle à privilégier) et la COMUE 3 allocations dont 1 handicap.

Allocation régionale : Le COPIL du 07 avril définit les enveloppes et le nombres d'allocation par ED. Les sujets retenus sont classés sur liste principale puis sur liste complémentaire.

Spirale Normande

Cf Diaporama. Suite aux discussions lors du conseil, les directeurs de laboratoire caennais devront se réunir pour déterminer si les premières allocations attribuées dans la spirale seront els allocations régionales ou les allocation établissement.

NB : après ces discussion, post conseil, la spirale caennaise suivante a été adoptée :

- 1-LCMT / établissement
- 2-LCS / établissement
- 3-CERMN / établissement
- 4-LCMT / 100% région
- 5-LCS / 100% région
- 6-LCMT / établissement ou 100% région qui sera attribuée en 2018
- 7-LCS / RIN 100 % région
- 8-CERMN / RIN 100% région

L'allocation non attribuée cette année au LCMT prendra place en n°1 l'an prochain

Journée de l'ED (JED)

La JED 2017 aura lieu le 19 juin à la Maison de l'Université à l'URN (site de Mont Saint Aignan)
Les inscriptions sont ouvertes depuis le 27 mars et seront closes le 15 mai 2017.
L'ED participe à hauteur de 2500€.
Les doctorants organisateurs doivent préparer un budget.

Ils souhaitent qu'un site internet soit créé et reste le même chaque année afin de garder des informations utiles. Ils demandent également à créer un fichier avec les sponsors et les conférenciers déjà sollicités.

Formations spécifiques de l'ED

Voir diaporama

Co direction et co encadrement

Co encadrement : Clément BRANDEL, laboratoire SMS souhaite encadrer la thèse de Ryusei OKETANI (Directeur Pascal Cardinael). Clément est arrivé à Rouen il y a 3 ans. Il s'agit de sa 1^{ère} thèse encadrée.

⇒ Le conseil donne un avis favorable pour ce co-encadrement

Co direction : Sami LAKHDAR, laboratoire LCMT souhaite codiriger la thèse de William LECROQ. Il s'engage à soutenir son HDR dans l'année. Son dossier d'HDR étant déjà déposé, le conseil souhaite que Sami LAKHDAR demande à codiriger cette thèse après l'obtention de son HDR

⇒ Le conseil donne un avis favorable pour un co-encadrement

Appel d'offre post-doc COMUE

Vincent DALLA n'étant pas présent, le sujet ne peut pas être évoqué.

Informations diverses

Les soutenances à mi-parcours auront lieu les 6 et 7 juin 2017. Les doctorants recevront prochainement l'information.

Un doctorat en VAE n'est pas encore possible à l'URN. Il faut effectuer des demandes auprès des établissements afin de cadrer la procédure.

Fin du conseil à 12h30.